

Edito

Trécorroises, Trécorrois,

Suivant le sentiment commun il n'y a pas eu d'été. De fait les conditions climatiques n'ont pas été celles attendues par tout un chacun et, en particulier par nos compatriotes travaillant dans le commerce, l'hôtellerie ou le tourisme dont l'activité a enregistré un net recul.

Tous les indicateurs le confirment : on peut évaluer la baisse de fréquentation de notre cité entre 20 et 30 %, avec en corollaire des chiffres d'affaires en baisse.

Seules les manifestations gratuites proposées par la ville au grand public, comme les cinq mercredis en fête, ou encore la fête de la bière bretonne conduite avec enthousiasme par une association dynamique de Trécorrois, ont connu un franc succès. On peut aussi y ajouter le spectacle offert le mercredi 20 août par deux commerçants de la place des Halles avec, bien sûr, l'appui des services techniques de la ville.

Le temps maussade certes, mais aussi un pouvoir d'achat en constante érosion ont indiscutablement contribué à favoriser ce climat de morosité ambiante.

A présent la saison estivale passée, reste à procéder cet automne aux premiers aménagements tels que nous vous les avons proposés lors de la dernière campagne électorale. Et je pense en particulier au nouveau plan de circulation pour lequel nous vous avons concertés sous la forme d'un questionnaire et aussi en organisant une réunion publique le 26 septembre dernier.

Une réunion de la commission circulation et stationnement le 13 octobre nous a permis de faire un dernier point à ce sujet avant décision du Conseil Municipal.

Michel SOHIER,
Maire de Tréguier

Permanence du Maire

Sur rendez-vous uniquement

Permanences des adjoints

Lundi 10h30 à 12h	Marie-France RANNOU
Mardi 10h à 12h	Jean-Michel HUON
Mercredi 10h30 à 12h	Anne GAUTIER
Jeudi 10h à 12h	Jean LE MERDY
Vendredi 10h à 12h	Michel LE HENAFF
Samedi 10h30 à 12h	Serge KERAMBRUN

De nouveaux panneaux aux entrées de la ville

Depuis le début de l'été, les 3 panneaux situés aux entrées de la ville sur les routes de Paimpol, de Guingamp et de Lannion ont été changés. Jusqu'à présent, ils étaient renouvelés tous les ans pour annoncer les expositions ou les animations de l'été. Les 8 autres mois de l'année, le message était obsolète. Dans un souci d'économie, les nouveaux panneaux plus génériques (ci-dessus) sont mis en place pour plusieurs années. Une surface du panneau (environ les 2/3) peut être utilisée pendant la période estivale pour les expos (comme en ce moment celle sur la guerre 14-18) ou ponctuellement pour une animation avec une affiche provisoire, laissant au panneau son objet principal : souhaiter la bienvenue dans notre belle ville.



Synthèse de l'enquête du plan de circulation

La circulation à Tréguier est un sujet qui intéresse tous nos concitoyens ainsi que nous avons pu le constater lors de la campagne électorale.

Fin septembre à la salle des fêtes, devant un parterre d'une centaine de personnes, la municipalité rendait publique les résultats de la consultation organisée sur le plan de circulation.

Avec 308 réponses pour 1 200 foyers consultés, le taux de réponse de l'enquête sur le plan de circulation est plus que satisfaisant.

57% se sont prononcés pour un retour à l'ancien plan de circulation avec des améliorations. 27% pour conserver l'actuel et 16% ne se prononcent pas.

A longueur d'enquête est revenue inlassablement la sécurité des piétons. Il est évident que la ville de Tréguier n'est pas vraiment faite pour la circulation automobile, il faut donc trouver la meilleure forme de cohabitation.

Parmi les améliorations le plus souvent citées : la limitation de vitesse dans les rues Colvestre et Chateaubriand, sur les quais et le boulevard Jean Guéhenno et rue de la Chalotais ; la mise en place de ralentisseurs ainsi que des stops à remplacer par des cédez le passage (Saint-André, Vieil Evêché, Chalotais).

A été également soulevé, le problème posé par les cars, les poids-lourds et les camping-cars.

La conclusion est que la priorité aux piétons doit être le fil conducteur, avec les interdictions de stationner à respecter et la construction d'ouvrages limitant la vitesse.

Ce mois-ci, la commission de circulation va être consultée et c'est le conseil municipal qui décidera des solutions à apporter, soit le maintien du plan avec quelques modifications soit un retour au plan ancien. Pour information, un retour à l'ancien plan est estimé à 3 000 euros.



Des barrières de protection ont été mises en place dans la rue Saint-André afin d'assurer une meilleure sécurité aux piétons.

Désenvasage du port de plaisance : le compte n'y est pas



Le but du désenvasage était, en assurant une profondeur d'eau suffisante, de permettre l'accès, le stationnement et la circulation des bateaux au port de plaisance en toute sécurité et en particulier lors des grandes marées.

Il s'est effectué au moyen d'une drague équipée d'un bras articulé (élinde*) orientable couplé à une conduite (pipe*) d'aspiration terminée par un désintégrateur (cutter*) tournant qui pénètre les sédiments et les désagrège.

Les produits ont été simultanément aspirés par une puissante pompe située dans la drague qui les a refoulés vers le bois du Poète, où une pompe de relance (booster*) les a propulsés vers les lagunes de stockages situées rue du Guindy au-dessus de la station d'épuration du Bilo. Après dépose des sédiments, les eaux résiduelles ont été évacuées vers le Guindy.

Le volume théorique prévu, de vase à évacuer était de 16 000m³ pour un coût de l'opération de 545 000 € TTC. L'opération ne s'est pas effectuée sans problèmes : déprédations volontaires (sabotages) du booster du bois du Poète ; fuites dans les lagunes du Guindy, menaçant la station d'épuration proche, le sol étant perméable ; difficultés d'aspiration des sédiments au port dans certaines zones. Bilan : seulement environ 8 000 m³ ont été aspirés et quelques zones ne sont pas aux normes prévues. Ces problèmes sont actuellement étudiés par la commune et les entreprises concernées. La précédente opération de désenvasage datait de 1995.

**termes techniques utilisés par la société de dragage*



Situation financière 2008

La situation financière de la Ville de Tréguier a été analysée par nos soins et s'appuie sur les documents budgétaires et l'analyse transmise par la Direction Générale des Impôts et par le percepteur de la Ville de Tréguier.

Le budget de fonctionnement de Tréguier correspond aux dépenses et aux recettes régulières habituelles ; il est de 2 855 365 € en 2008.

- En recettes de fonctionnement, les impôts ont des taux très élevés à Tréguier mais sont en moyenne au même niveau que dans les autres communes de même catégorie parce que le nombre d'imposables est réduit. Ces impôts sont en augmentation constante et les taux ont été augmentés en 2006.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (dotation de l'Etat) est plus importante à Tréguier que dans les autres communes (Tréguier chef-lieu de canton, ville-centre, ville touristique) ; ce montant de DGF est un atout pour nos finances mais les tendances gouvernementales actuelles visent à la révision à la baisse de cette dotation en 2009.
- En dépenses de fonctionnement ce sont les charges de personnel (51 % de notre fonctionnement) qui sont préoccupantes. Ce pourcentage est "lié au caractère urbain de la collectivité". Il va de soi que nous aurons des difficultés à satisfaire les légitimes besoins en main-d'œuvre de nos services techniques (la propreté de nos rues, l'abandon des traitements chimiques des mauvaises herbes, l'entretien de nos cimetières... exigeants en personnel), par rapport à ces charges financières qu'il nous faudrait restreindre.
- Les dépenses de fonctionnement liées aux Affaires culturelles ont particulièrement augmenté sous la municipalité précédente. Le rapport d'analyse de la situation financière du Ministère du Budget estime que "cette offre de services est trop élevée pour une commune de cette taille". Il nous faudra donc ou choisir de maintenir ce niveau culturel en cherchant d'autres sources de financement (subvention ou partenariat) ou réduire les prestations (Mercredi en Fêtes, théâtre de l'Arche, exposition des Paulines...)

Le budget d'investissement représente l'effort d'équipement fait sur plusieurs années : les dépenses ne se renouvellent pas chaque année et les ressources mobilisées sont exceptionnelles ; il est prévu de 1 407 600 € en 2008 pour Tréguier.

- Pour les travaux nous pouvons percevoir des subventions ; elles sont particulièrement insuffisantes et en nette diminution à Tréguier. Cela s'explique soit par un manque d'investissement soit par une déficience dans la recherche des subventions durant la mandature précédente.
- Notre dette bancaire (2 944 399 €) est en augmentation et particulièrement depuis 2006/2007. En 2003 la dette représentait 78 €/habitant, en 2007 elle se monte à 170 €/habitant (contre 148 € pour les autres communes de même strate).

Notre programme municipal a choisi d'investir pour améliorer notre Petite Cité de Caractère. Il nous faudra donc emprunter... Ces futurs emprunts, pour assurer le financement des grands chantiers, nécessiteront une augmentation de notre "capacité d'autofinancement nette" ; à Tréguier, en 2003, elle était de 123 661 € (soit 42 €/habitant), elle se réduisait l'année dernière à 84 230 € (soit 28 €/habitant) ; elle est pour les autres communes de 141 €/habitant !!! Cette capacité d'autofinancement se montrant constamment insuffisante depuis 7 ans, nous allons être dans la nécessité de réduire nos dépenses de fonctionnement pour assurer nos investissements.

Quant au port de plaisance, il est budgetisé à part ; il vient de connaître son équilibre financier mais aussi de nouvelles dispositions fiscales imprévues (impositions nouvelles : impôts sur les sociétés, taxes professionnelles, taxes d'apprentissage, taxes foncières) qui mettent ses finances en difficulté. Cette année, le désenvasement (non terminé) a été financé par un emprunt de 300 000 € ; à court terme, le remplacement des pieux est à réaliser (1 million d'€). La ville ne pouvant plus subventionner son port, il va de soi que cela implique une hausse des tarifs très significative en 2009. Nous n'avons pas d'autre alternative.

En conclusion, les finances de la Ville de Tréguier "nécessitent une surveillance", selon les termes mêmes du rapport de la Direction Générale de la Comptabilité Publique. Il nous faut donc rechercher les moyens de restaurer l'excédent de fonctionnement pour ne pas à avoir à limiter le recours à l'emprunt.

Le défibrillateur est en service



Le défibrillateur automatique offert par le Lions Club est dans sa boîte prêt à sauver des vies. Il a été installé par les services techniques en haut de la place du Martray, devant la galerie Saint-Yves, au droit des anciens sanitaires de la place.

L'appareil gère tout ce qui se passe. L'utilisateur est guidé par un message vocal et visuel. Tout le monde est donc capable de s'en servir.

Les aléas du désherbage

Il est indéniable que le désherbage est devenu un problème récurrent dans Tréguier, comme dans beaucoup d'autres villes. Si cette année des conditions météorologiques (pluviométrie importante) et des indisponibilités de personnel ont compliqué les opérations, la cause principale est l'abandon de l'utilisation des désherbants chimiques.

Les lois, les règlements, nos engagements près du Comité de bassin versant (Charte de l'environnement) nous prescrivent en effet de supprimer les traitements par les pesticides. Cette décision déjà prise par l'équipe municipale précédente, confirmée par l'actuelle, ne sera pas remise en cause.

Tréguier et Plouguiel au chevet de la passerelle Saint François



La passerelle Saint François aussi appelée pont balançant qui enjambe le Guindy entre Tréguier à Plouguiel est fermée depuis 5 ans.

Le 2 juillet 2008, une commission formée de quelques élus des 2 communes s'est réunie pour amorcer l'étude de sa rénovation.

Construite à l'origine en 1833-1834, elle fut démolie et reconstruite en 1955. Elle a subi en 1991 de grosses réparations.

Les observations faites en 2004 qui ont amené sa fermeture sont importantes : corrosion de l'ossature métallique du tablier, poutres de

Enquête publique port de commerce

Une enquête publique sur l'Installation classée pour l'environnement de ferrailles du port de commerce va avoir lieu du 1^{er} au 31 octobre. Tous les habitants de Tréguier, Plouguiel, Trédarzec, mais aussi des autres communes ainsi que toutes les personnes intéressées peuvent venir s'informer, consulter le dossier, déposer leurs observations sur le registre, adresser ou déposer notes ou lettres, ou oralement auprès de la commissaire enquêtrice lors de ses

permanences (mercredi 1^{er} de 9h à 12h, mardi 7 de 14h à 17h, jeudi 16 de 9h à 12h, vendredi 24 de 14h à 17h, vendredi 31 de 14h à 17h).

Les observations ne sont pas limitées à la ferraille : les installations connexes (kaolin kerphalite, engrais, transport, nettoyage port, etc.), les protections diverses (sites classés, urbanisme, paysages, etc.) peuvent aussi donner lieu aussi à vos observations.

Foyer logement

Les personnes extérieures au foyer-logement, âgées ou non, peuvent y prendre leurs repas toute la semaine ou le week-end. Il suffit de réserver la veille au 02 96 92 21 10.

Foyer-logement de Tréguier
1, rue du Phare de la Corne.

Factures d'eau

Le Syndicat des Eaux propose le paiement des factures d'eau par mensualisation. C'est un moyen de paiement gratuit, pratique, sûr et résiliable à tout moment.

Pour en bénéficier, il vous suffit de retirer un formulaire au Syndicat des Eaux, zone artisanale de Kerfolic à Minihy-Tréguier, de le remplir et d'en faire retour accompagné d'un RIB ou RIP. Un échéancier vous sera proposé préalablement au premier prélèvement.

Pour tout renseignement complémentaire :
tél : 02 96 92 46 65

Le désherbage sera donc effectué manuellement, ou par brulage : gaz, eau chaude sous pression (aquacid) et restera donc partiel.

Par contre, des essais de désherbants biologiques ont été effectués et seront poursuivis, et une attention particulière va être prise pour les cimetières.

Enfin, la municipalité ne comptant pas voter une taxe désherbage/nettoyage comme certaines autres villes nos moyens resteront donc limités

Notre choix est donc d'éviter contrairement à d'autres, que des produits chimiques ne se retrouvent dans nos rivières, dans les produits de la mer, et que nos enfants et nous-mêmes puissions profiter sainement des plages, de la mer et de nos rivières.

Chacun sa guerre !

14-18, chroniques trégorroises

28 octobre au 11 novembre

Plus que quelques jours pour visiter cette belle exposition consacrée à la Grande guerre dans le Trégor.

Bien qu'éloignée du front, la région est le théâtre de nombreux bouleversements sociaux et urbanistiques.

Tandis que les hommes se battent dans la boue des tranchées ou dans l'enfer des mers, les familles restées à l'arrière tentent de s'adapter à une économie de guerre tout en poursuivant leur vie quotidienne. Des hôpitaux complémentaires accueillant des soldats français ou allemands et l'arrivée des Américains sur la base d'hydravions de Plouguiel, marqueront les mémoires...

Horaires d'ouverture

Mardi à samedi : 11h à 13h et de 15h à 19h
Dimanche : 15h à 19h

Tarifs

- Enfants de moins de 14 ans, RMIstes, scolaires accompagnés : gratuit.
- Enfants de plus de 14 ans, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi : 2 €.
- Adultes : 3 €.



Bibliothèque municipale Henri Pollès

Le maintien de la gratuité pour les habitants de Tréguier, une tarification pour les familles extérieures

La bibliothèque municipale a été créée en 2001. A cette époque la bibliothèque était gérée par une association, le Centre culturel Ernest Renan de Tréguier. Les lecteurs devaient s'inscrire et payer une carte d'adhésion au CCER, le prêt de livres n'était donc pas gratuit.

Lors du transfert en 2003, la Ville de Tréguier, a décidé que le prêt de livres, de CD, de DVD, serait gratuit pour tous, habitants de Tréguier ou habitants de communes extérieures.

Nous avons regretté vivement cette gratuité pour tous et nous nous sommes exprimés largement en conseil municipal.

En 2003 il y avait 400 abonnés à l'ouverture de la bibliothèque municipale et aujourd'hui en 2008 il y a environ 650 lecteurs.

Jusqu'à présent les habitants des autres communes pouvaient emprunter des livres à Tréguier gratuitement. Cette offre était très incitative et le nombre de lecteurs extérieurs a toujours été en progression. De 234 en 2003, les lecteurs extérieurs sont passés à 380 en 2007.

En 4 ans l'augmentation a été de 62 %

Dans le même temps, le nombre de lecteurs de Tréguier passait de 237 en 2003 à 265 en 2007 soit une augmentation de 12 % en 4 ans

Aujourd'hui il y a

- 265 lecteurs de Tréguier soit 41 %

- 380 lecteurs extérieurs soit 59 %

La bibliothèque Henri Pollès de Tréguier participe à des accueils de classes primaires et maternelles. Les animations spécifiques sont prévues cette année sur le thème "des contes traditionnels revisités". Ainsi ce mois d'octobre 2008 est particulièrement riche en événements avec "La fête des mots familiers" et "Le petit chaperon rouge, "La cabane à contes" et "Le petit poucet" et le "Kamishibai video" un peu plus exotique.



Isabelle Le Seigneur et Maryvonne Sahuc, responsables de la bibliothèque.

Une bibliothèque est un service public que la Ville offre à ses utilisateurs.

Il nous semble aujourd'hui important de cibler cet effort envers les habitants de Tréguier.

Le conseil municipal du 6 octobre 2008 a décidé :

- D'appliquer un **tarif Famille de 20** aux habitants extérieurs à la Ville de Tréguier

- De maintenir la gratuité pour tous les habitants de Tréguier.

La tarification sera effective au 1^{er} janvier 2009 et pour chacun à la date anniversaire de son inscription. Le paiement sera fait en bibliothèque tout simplement au moment du prêt.

Chaque habitant de Tréguier devra fournir une attestation de domicile (facture EDF par exemple) pour bénéficier de la gratuité.

Théâtre de l'Arche 2008/2009

Vous pouvez téléphoner au 02 96 92 31 25 ou vous présenter au service culturel pour des renseignements complémentaires sur les spectacles du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ou pour vous abonner.

Tout abonnement individuel doit obligatoirement être composé d'au moins un spectacle de catégorie C et à chaque spectacle de catégorie A doit correspondre un spectacle de catégorie C.



Spectacle	Date	Catégorie	Tarif	
			Tarif Adulte	Tarif Abonné Enfant
Marc 1917	Vend 7 novembre	C	9, 00 €	6, 00 €
François Rollin	Sam 22 novembre	B1	13, 00 €	9, 00 €
Les Ours du Scorff	Sam 29 novembre	B1	13, 00 €	9, 00 €
L'École des femmes	Vend 23 janvier	B1	13, 00 €	9, 00 €
Acide Lyrique	Sam 7 mars	B1	13, 00 €	9, 00 €
Larguez les amours	Sam 14 mars	B2	12, 00 €	8, 00 €
Joyet et Miravette	Sam 28 mars	C	9, 00 €	6, 00 €
Trio Orchestre de Bretagne	Sam 4 avril	C	9, 00 €	6, 00 €
Stéphane Guillon	Sam 25 avril	A	20, 00 €	12, 00 €
Alain Chamfort	Jeudi 30 avril	A	20, 00 €	12, 00 €
Les Sea Girls	Jeudi 7 mai	B1	13, 00 €	9, 00 €
Elisa Vellia	Vend 29 mai	C	9, 00 €	6, 00 €
Dialogues	Vend 12 juin	B2	12, 00 €	8, 00 €

5 bonnes raisons de prendre un abonnement

- 1 - Il est réalisable à tout moment, gratuit et possible à partir d'un minimum de 2 spectacles par personne.
- 2 - Il n'est pas nominatif, vous pouvez offrir vos billets à une personne de votre entourage. Une bonne idée de cadeau pour Noël, un anniversaire,...
- 3 - Il vous donne la possibilité de réserver immédiatement toutes vos places à l'avance et d'avoir ainsi l'assurance d'assister aux spectacles de votre choix.
- 4 - Il vous permet d'économiser de 4 à 11 euros par personne et par spectacle.
- 5 - Une fois abonné, il vous est toujours possible d'assister à d'autres spectacles durant la saison et de les obtenir au tarif abonné.